

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 15 novembre 2017 à 20h00 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 23
Présents 19
Votants 23

L'an deux mille dix-sept, le 15 novembre, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de madame Claudie BRUN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 novembre 2017.

Présents : Claudie BRUN, Jean-Louis DUFRESNE, Michelle JOLLY, Guy FIEVET, Annick GUICHARD, Didier LATOSI, Renaud ARTRU, Odile CHEVALIER, Mireille COSNARD, André LOMBARDI, Jean-Louis TEPPE, Brigitte BEVILACQUA, Bruno BARRET-COLLET, Thierry THOUANEL, Lydie MERMOND, Jean-Michel ECOCHARD, Marie-Aure MACHACEK, Lise BENOIST, Emmanuel DELETRE.

Absents excusés : Anne-Laure RAFFAELE (pouvoir donné à Annick GUICHARD), Carlos SERRA (pouvoir donné à Thierry THOUANEL), Annie REVERDELL (pouvoir donné à Jean-Louis DUFRESNE), Florence JAY (pouvoir donné à Emmanuel DELETRE).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DUFRESNE à l'unanimité.

Monsieur DELETRE indique que le compte-rendu ne retrace pas suffisamment ce qu'il a exprimé lors du conseil du 18/10. Madame BRUN et madame MERMOND lui indiquent que pourtant ces propos ont été notés.

Monsieur DELETRE souhaitait également que soit annexés au compte-rendu les documents concernant la participation au concours « villes et villages étoilés ». Madame le maire répond qu'elle s'en est occupée, qu'elle a eu la personne en charge de ce dossier et que tout est réglé (d'ailleurs un mail avait été envoyé à monsieur DELETRE pour l'en informer). Madame le maire indique également qu'elle ne souhaite plus revenir sur le passé et qu'il serait important d'avancer avec cette nouvelle équipe municipale.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2017.

21 Pour

2 Contre : Emmanuel DELETRE et Florence JAY.

Compte-rendu des décisions du Maire

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC en €
19/10/2017	TOUVET COMBUSTIBLES	Fioul tracteur commande annuelle	802,8
19/10/2017	SND CHEVALIER	Vêtements services techniques	781,96
23/10/2017	SERNET	Nettoyage locaux Maison Associations + Ecole Maternelle accueil de loisirs CCPG	726
30/10/2017	MTG	Travaux chauffage salle polyvalente remplacement vase expansion	587,34

Délibérations :

➤ **Groupement de commandes - Convention avec le Syndicat intercommunal des Eaux de La Terrasse-Lumbin-Crolles et d'assainissement La Terrasse-Lumbin pour l'aménagement de sécurité sur la rue de la cascade sur la commune de La Terrasse**

La commune de la Terrasse a passé une convention de groupement de commandes le 30/6 dernier afin de pouvoir lancer les travaux coordonnés avec le syndicat des eaux concernant la rue de la Cascade. Des élections municipales anticipées ayant eu lieu, il convient de reprendre cette délibération et de désigner à nouveau les représentants de la commission d'appel d'offres communale au sein de celle du groupement de commandes.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention du groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de La Terrasse-Lumbin-Crolles et d'Assainissement La Terrasse-Lumbin pour l'aménagement de sécurité de la rue du château sur la commune de La Terrasse.

DESIGNE monsieur Guy FIEVET membre de la commission d'appel d'offres de la commune de La Terrasse comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement et monsieur André LOMBARDI en tant que membre suppléant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

➤ **Décision modificative n°3**

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante :

DEPENSES Section d'investissement	DEPENSES Section d'investissement
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées <u>Compte 204112</u> : Etat – bâtiment - installations : + 11 700 €	Chapitre 23 : immobilisations en cours <u>Compte 2315</u> : installations, matériel et outillage techniques : – 11 700 €
TOTAL : + 11 700 €	- 11 700 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

➤ **Décision modificative n°4**

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
<p>DEPENSES</p> <p>Chapitre 022 : dépenses imprévues Compte 022 : - 10 000 €</p> <p>Chapitre 023 : virement à la section d'investissement Compte 023 : - 36 921 €</p> <p>Chapitre 67 : charges exceptionnelles Compte 673 : titres annulés exercice antérieurs : + 46 921</p> <p>TOTAL : 0€</p>	<p>DEPENSES</p> <p>Chapitre 23 : immobilisations en cours Compte 2315 : installations, matériel et outillage techniques : - 36 921 €</p> <p>RECETTES</p> <p>Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement Compte 021 : - 36 921 €</p> <p>TOTAL : 0 €</p>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

► **Indemnités des conseillers municipaux délégués**

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une indemnité aux conseillers municipaux délégués d'un montant de 5.5% de l'indice 1022 (indice brut de rémunération).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

► **Rapport sur l'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes « Le Grésivaudan »**

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan et ses communes-membres.
Ce rapport a été élaboré et approuvé par la commission d'évaluation des transferts de charges le 19 octobre 2017.

Compte tenu des transferts de compétence effectués à compter au 1^{er} janvier 2017, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Pour : 4 Claudie BRUN, Didier LATOSI, André LOMBARDI, Lydie MERMOND

Contre : 0

Abstentions : 19 Jean-Louis DUFRESNE, Michelle JOLLY, Guy FIEVET, Annick GUICHARD, Anne-Laure RAFFAELE par pouvoir, Renaud ARTRU, Odile CHEVALIER, Mireille COSNARD, Jean-Louis TEPPE, Brigitte BEVILACQUA, Bruno BARRET-COLLET, Carlos SERRA par pouvoir, Thierry THOUANEL, Annie REVERDELL par pouvoir, Jean-Michel ECOCHARD, Marie-Aure MACHACEK, Florence JAY par pouvoir, Lise BENOIST, Emmanuel DELETRE.

► Divers

- Madame Lise BENOIST demande quand la discussion sur les commissions de la communauté de communes pourra avoir lieu et si l'opposition dont elle fait partie pourra s'y inscrire ? Madame le maire indique que cela sera discuté prochainement mais que les membres de l'opposition doivent faire parvenir un mail sur bienvenue@mairie-laterrasse.fr afin de demander à être inscrits dans une ou plusieurs commissions ; sachant que la CCPG se réserve le droit de trancher en cas d'un nombre trop important de représentants.
Monsieur Emmanuel DELETRE souhaiterait faire partie de la commission « déchets » pour pouvoir continuer le travail engagé dans l'équipe précédente.
- Madame BENOIST pose la question de la création de la commission « Vie Locale ». Madame le maire indique que ce n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil et que la question sera évoquée lors d'un prochain conseil.
- Monsieur Didier LATOSI indique qu'il s'est rendu à la commission « déplacements » le 30 octobre dernier au cours de laquelle a eu lieu la présentation du réseau Tougo.
- Monsieur Didier LATOSI informe les membres du conseil qu'ont eu lieu les deux conseils d'école de la commune et qu'un compte-rendu plus important sera fait lors d'un prochain conseil. D'ores et déjà, il indique que certaines dispositions seront à prendre dans l'urgence comme mettre des toilettes « adultes » à l'école élémentaire, que les rythmes scolaires seront à adapter au vue de la majorité des demandes lors des conseils d'école.
- Monsieur THOUANEL tient à remercier le personnel municipal présent lors de la fête de la citrouille, les bénévoles et élus qui ont contribué à faire de cette manifestation un moment agréable, convivial et sécuritaire.
- Monsieur THOUANEL tient également à informer les membres du conseil que le bulletin sortira probablement en début d'année 2018, qu'il est en réflexion.

Prochain conseil municipal : 14/12/2017.

SEANCE LEVEE à 21h30.

Affiché le

**Le maire,
Claudie Brun**